

Procès verbal de la réunion de Conseil Municipal du 20 mars 2026

Le conseil municipal s'est réuni le 20 mars 2026 au lieu habituel de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique Hervo, Maire.

La séance est ouverte.

Ordre du Jour

- 1) Installation du nouveau conseil Municipal
- 2) Élection du maire
- 3) Détermination du nombre d'adjoints
- 4) Élection des adjoints par scrutin de liste
- 5) Lecture de la charte de l'élu local par le maire élu.
- 6) Indemnités de fonction
- 7) Election des délégués au sein des syndicats et des commissions
- 8) Délégation du Conseil Municipal consenties au Maire

Monsieur HERVO fait l'appel des conseillers nouvellement élus : MM Benet, Bernard, Charret, Guenand, Hervo, Lerat, Royer C, Royer O et Mmes Blanchet, Castella, Davaillaud, Lemaître, Léostic, Moreau, Prot

Mme Prot est représentée par Mme Blanchet.

Monsieur ROYER Claude prend la présidence de l'assemblée et procède à l'élection du Maire. Mme Léostic est désignée secrétaire et MM. Bernard et Benet, assesseurs.

1) Election du Maire

Monsieur Hervo Dominique, seul candidat est élu Maire au 1^{er} tour

2) Détermination du nombre d'adjoints

Le Conseil Municipal décide l'élection de 3 adjoints

3) Election des Adjoints

Plusieurs listes se présentent. La liste Thierry Guenand, Véronique Davaillaud, Claude Royer est élue au 3ème tour.

4) lecture de la charte de l'élu

Monsieur Le Maire donne lecture de la charte de l'élu

5) Indemnités de fonction

A l'unanimité le Conseil Municipal vote les indemnités comme suit :

- maire : 47,35 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 1er adjoint : 18,17% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 2ème adjoint : .18,17% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 3ème adjoint : 18,17 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

6) Election des délégués aux syndicats et commissions

Le Conseil Municipal vote les différents délégués représentant la commune au sein des différents syndicats et des différentes commissions communales.

7) Délégations du Conseil Municipal consenties au Maire

Le Conseil Municipal délègue certaines délégations au Maire.

Séance levée à 23 h 30

Fait à Tournon Saint Martin le 09 avril 2026